



GENERATION €URO STUDENTS' AWARD

2025 - 2026



PARTICIPEZ
AVEC VOS ÉLÈVES
À L'ÉVÉNEMENT
DE LANCEMENT DU
**18 NOVEMBRE
2025**

bcc

BROCHURE
DESTINÉE AUX
PROFESSEURS

Inscription :



Plus d'informations :
www.generationeuro.eu
generationeuro@bcl.lu



BANQUE CENTRALE DU LUXEMBOURG
EUROSYSTEME

TABLE DES MATIÈRES

1. Introduction	4
– Une nouvelle édition plus inclusive et plus engageante	4
– Participation	4
– Prix	5
– Que peuvent tirer les élèves d’une telle expérience ?	5
– Règlement	5
2. Professeurs	5
– Votre rôle	5
– Ressources	5
3. Epreuves	6
– Epreuve 1 : Quiz en ligne	6
– Epreuve 2 : Epreuve écrite	6
– Epreuve 3 : Présentation orale	6
4. Composition du jury	8
5. Critères d’évaluation	8
6. Voyage d’études à Francfort	8
 Annexe : Introduction à l’activité de banque centrale et à la politique monétaire dans la zone euro	 9
 Calendrier	 16
Prendre contact avec la BCL	16

AVANT-PROPOS



Chères enseignantes,
Chers enseignants,

J’ai le plaisir de vous annoncer que la Banque centrale du Luxembourg (BCL) organise en 2025–2026 une nouvelle édition du concours scolaire Generation Euro Students’ Award, un projet éducatif désormais bien établi, qui s’adresse aux élèves désireux de mieux comprendre les mécanismes de la politique monétaire.

Depuis plus d’une décennie, ce concours a permis à des centaines de lycéens du pays d’endosser le rôle de responsables de la politique monétaire, en analysant la situation économique, financière et monétaire de la zone euro et en formulant leurs propres décisions de politique monétaire.

Cette année, le concours évolue : la structure de certaines épreuves a été repensée pour renforcer davantage la dimension pédagogique et mieux simuler une situation de prise de décision. Les élèves devront désormais adopter la posture d’un membre du Conseil des Gouverneurs de la Banque centrale européenne (BCE) cherchant à convaincre ses pairs. Ils formuleront et justifieront une décision de politique monétaire par écrit, en réfutant des arguments contraires, puis défendront leur position à l’oral.

L’objectif du concours reste inchangé : encourager le travail d’équipe, le raisonnement économique rigoureux, l’expression structurée et l’autonomie intellectuelle. Le concours offre également des opportunités concrètes aux participants : tous les finalistes seront invités à présenter leur travail à la BCL ainsi qu’à y participer à une journée d’immersion. Pour leur part, les lauréats auront la possibilité d’y effectuer un stage ainsi que de participer à un voyage d’étude à la BCE, à Francfort.

Avec ce concours, la BCL poursuit son engagement de longue date en faveur de l’éducation économique et financière. Nous sommes convaincus que les compétences acquises dans le cadre de ce projet – analyse, argumentation, esprit critique – seront précieuses pour les élèves, tant dans leurs études que dans leur vie professionnelle future.

Votre rôle, en tant qu’enseignants, est crucial. Nous savons pouvoir compter sur votre accompagnement, votre engagement et votre capacité à éveiller l’intérêt de vos élèves. Soyez assurés que la BCL restera à votre disposition tout au long du concours, pour vous soutenir et vous fournir les ressources pédagogiques nécessaires.

Je vous souhaite à toutes et à tous une participation enrichissante et stimulante à cette nouvelle édition du concours **Generation Euro**.

Gaston Reinesch
Gouverneur de la Banque centrale du Luxembourg

1. INTRODUCTION

Une nouvelle édition plus inclusive et plus engageante

Pour cette nouvelle édition 2025-2026 du concours scolaire Generation Euro Students' Award, qui est organisé chaque année, la Banque centrale du Luxembourg (BCL) a tenu à faire évoluer le format du concours. Ces ajustements répondent aux retours formulés par les enseignants impliqués. Grâce à votre implication et à vos suggestions, nous avons pu repenser certaines épreuves afin de rendre le concours plus accessible, plus pédagogique et encore mieux adapté à la diversité des profils d'élèves.

Notre objectif reste inchangé : accompagner des élèves en fin de secondaire pour comprendre le fonctionnement de la politique monétaire et son rôle dans l'économie en général par le biais de la familiarisation avec les instruments de politique monétaire, en particulier les décisions relatives aux taux d'intérêt du Conseil des gouverneurs de la Banque centrale européenne (BCE),

Mais cette année, nous avons souhaité aller plus loin, en renforçant la dimension formative du concours et en valorisant l'engagement des équipes dès les premières étapes.

Les principales nouveautés de cette édition :

- **Un quiz plus dynamique :** des points bonus sont désormais attribués en fonction de la rapidité des réponses.
- **Une deuxième épreuve plus encadrée :**
 - Les élèves endossent le rôle d'un membre du Conseil des Gouverneurs qui cherche à convaincre ses pairs sur la meilleure décision de politique monétaire.
 - Les élèves rédigent cette décision de politique monétaire et la justifient, dans un cadre plus clair et didactique :
 - Le format est imposé ;
 - Le nombre d'indicateurs à mentionner est limité ;
 - La longueur de l'épreuve est raccourcie à 1 500 mots.
 - Pour convaincre, les élèves réunissent aussi des arguments contre **une seconde option de politique monétaire, crédible mais qu'ils jugent moins pertinente.**
 - Un meilleur accompagnement : pour aider les élèves à bien comprendre les attentes, des exemples d'épreuves passées ("past papers") anonymisées sont désormais disponibles sur le site du concours Generation Euro Students' Award.
- **Une finale plus ouverte :** cinq équipes (au lieu de trois auparavant) seront sélectionnées pour participer à la dernière épreuve orale à la BCL.

Participation

Le concours s'adresse aux élèves de 16 à 19 ans étudiant dans un lycée situé au Luxembourg. Tous les élèves peuvent participer, quelles que soient les matières qu'ils étudient. La participation à plusieurs éditions du concours est possible à condition de former des équipes différentes chaque année.

Les élèves doivent constituer des équipes de trois à cinq participants et désigner un professeur qui les accompagnera. Chaque participant doit provenir de la même école, les professeurs et les élèves décidant des membres de l'équipe. Chaque équipe devra désigner un capitaine parmi les élèves. Une école peut inscrire plusieurs équipes. Le professeur devra faire partie de l'école des élèves et enseigner à un membre de l'équipe au moins. La composition de l'équipe ne pourra pas être modifiée pendant le concours, sauf en cas de circonstances exceptionnelles, comme une maladie.

Chaque équipe doit s'inscrire au concours sur le site Internet www.generationeuro.eu (page Luxembourg).

La participation est possible en français ou en anglais. Une séance de présentation et de lancement du concours sera organisée à la BCL le 18 novembre à 14:30. Plus d'informations sur la participation à cet événement seront partagées sur le site www.generationeuro.eu.

Prix

Lors de la cérémonie de clôture, tous les élèves finalistes recevront des prix sous forme de produits numismatiques, prix en espèces, gadgets BCL et certificats. Ils auront également la chance de participer à la journée exceptionnelle **Open Day – Behind the Scenes** à la BCL, une occasion unique de découvrir les coulisses de la banque centrale.

L'équipe lauréate bénéficiera en plus d'un **voyage d'étude à Francfort**, avec une visite exclusive de la BCE et d'autres institutions, ainsi que d'une **opportunité de stage d'été à la BCL**, pour approfondir leur expérience au cœur de la politique monétaire.

Que peuvent tirer les élèves d'une telle expérience ?

En participant à ce concours, les élèves approfondiront avec un cas concret les connaissances acquises en classe et affineront leur compréhension des notions et mécanismes économiques et monétaires. Ils développeront leurs compétences analytiques et leur sens critique. Ils

amélioreront leur capacité à travailler en équipe, à décider collégialement, à communiquer en présentant leurs résultats à l'écrit et à l'oral. Les connaissances et les compétences acquises pendant le concours seront un atout pour la suite de leurs études supérieures et dans leur vie professionnelle.

Règlement

Les règles et procédures relatives à l'organisation du concours peuvent être consultées dans cette brochure ainsi que dans les « **Conditions générales** » publiées sur le site Internet du concours : www.generationeuro.eu.

2. PROFESSEURS

Votre rôle

En tant que professeur, vous jouerez un rôle crucial tout au long du jeu. Votre tâche principale consistera à coordonner l'équipe et à guider les élèves durant chaque épreuve du concours, en particulier lors de l'épreuve écrite afin de garantir la cohérence et la qualité du travail.

Ressources

Vous aurez accès à un certain nombre de ressources pour guider et soutenir vos élèves lors de chaque phase du concours. Les principales ressources à votre disposition seront :

- cette brochure ;
- le site Internet « Generation Euro » (www.generationeuro.eu), qui fournit tous les documents et les informations concernant le concours qui vous faciliteront la tâche pour enseigner les principaux concepts liés à la conduite de la politique monétaire ;
- des documents et des informations fournis régulièrement par la BCL ;
- des présentations organisées par la BCL pour aider les élèves et les professeurs participant au concours à se préparer aux différentes épreuves, de manière virtuelle, si nécessaire.



Séance de préparation au concours à la BCL

3. EPREUVES

1^{ère} épreuve – quiz en ligne (date butoir : 4 décembre 2025)

Les élèves doivent tout d’abord s’inscrire afin que leurs scores au quiz soient sauvegardés. Une fois inscrits, ils ne peuvent répondre aux questions qu’une seule fois. Les élèves doivent répondre en équipe. Le quiz comprend trente questions, dix de niveau facile, dix plus compliquées et dix ardues. Les trente questions sont choisies de façon aléatoire, parmi de nombreuses questions, chaque fois qu’un élève lance le quiz. Des points bonus seront alloués en fonction de la rapidité des réponses. Les équipes ayant obtenu les meilleurs scores seront invitées à prendre part à l’épreuve suivante.

2^e épreuve – formuler et défendre une décision de politique monétaire (date butoir : 4 février 2026)

Mission

Les équipes doivent se mettre dans la peau d’un membre du Conseil des Gouverneurs. Les équipes sont invitées à formuler une décision de politique monétaire concernant le taux d’intérêt de la facilité de dépôt. La décision doit s’appuyer sur une analyse approfondie de la situation macroéconomique de la zone euro, des conditions monétaires et financières, ainsi que des perspectives d’inflation.

Format

Le contenu de l’analyse devra obligatoirement suivre la structure suivante, en **six sections** :

1. Décision de politique monétaire
2. Situation économique
3. Inflation
4. Conditions financières et monétaires
5. Évaluation des risques
6. Conclusion et réfutation d’une alternative crédible

Il n’est pas nécessaire de présenter ou d’expliquer les fonctions institutionnelles et la gouvernance de la BCE.

L’épreuve écrite ne doit pas dépasser 1500 mots. Des graphiques sont les bienvenus. La note attribuée pourra être abaissée si la longueur maximale est dépassée.

Préparation

Le site Internet « Generation Euro » contient des informations supplémentaires sur la tâche que doivent remplir les élèves.

Tous les membres de l’équipe devront participer à la rédaction de l’épreuve écrite, qui devra refléter l’avis de la majorité d’entre eux. Les professeurs sont invités à encadrer et conseiller activement leurs élèves.

Les équipes devront envoyer leur épreuve par email à l’adresse generationeuro@bcl.lu avant la date limite. Les épreuves seront évaluées par le jury d’experts de la BCL, qui sélectionnera les trois équipes appelées à passer l’épreuve suivante. La BCL informera ces équipes de la décision du jury.

Epreuve 3 – présentation orale (mars 2026)

Les cinq équipes accédant à la troisième épreuve du concours devront présenter une nouvelle décision relative au taux d’intérêt devant un jury d’experts de la BCL qui joueront le rôle de membre du Conseil des Gouverneurs devant être convaincus. Cette présentation aura lieu à la BCL. La tâche que les équipes devront accomplir est double.

A) Présentation

Tâche

Comme dans la seconde épreuve, les équipes sont invitées à formuler une décision de politique monétaire concernant le taux d’intérêt de la facilité de dépôt. La décision doit s’appuyer sur une analyse approfondie de la situation macroéconomique de la zone euro, des conditions monétaires et financières, ainsi que des perspectives d’inflation.

Format

Le contenu de l’analyse devra obligatoirement suivre la structure suivante, en six sections :

1. Décision de politique monétaire
2. Situation économique
3. Inflation
4. Conditions financières et monétaires
5. Évaluation des risques
6. Conclusion et réfutation d’une alternative crédible

Les équipes sont invitées à faire preuve de créativité dans leur présentation et chacun de leurs membres (à l’exception du professeur) devra participer à part égale à la présentation. Les équipes remettront aux membres du jury une copie de leur présentation afin de faciliter la prise de notes au cours de l’épreuve.

Les présentations n’excéderont pas 20 minutes. Tout dépassement de temps sera pénalisé par le jury.

Préparation

Le site Internet www.generationeuro.eu fournit des informations supplémentaires sur la préparation de la présentation.

B) Séance de questions-réponses

Chaque présentation donnée par une équipe sera suivie d’une séance de questions-réponses d’une durée de 20

minutes. Cette durée pourra être augmentée en fonction de la durée effective de la présentation orale, la durée totale de l’épreuve 3 étant de 40 minutes. Durant cette séance, les membres du jury BCL joueront le rôle de membre du Conseil des Gouverneurs devant être convaincus de la pertinence de la décision proposées. Ils apparteront des objections que les équipes devront réfuter.

Les membres de l’équipe pourront se consulter entre eux, sans pouvoir faire appel à leur professeur.

Au terme des présentations et des séances de questions-réponses, le jury se retirera pour délibérer et choisir l’équipe victorieuse. La décision du jury sera annoncée devant l’ensemble des équipes participantes lors de la cérémonie de remise des prix. Tous les élèves ayant participé à la phase de présentation recevront des prix.



M. Reinesch, Gouverneur de la BCL, avec les lauréats du concours 2024 - 2025, à la BCL.

4. COMPOSITION DU JURY

Le jury désigné pour évaluer les épreuves écrites et les présentations sera composé de plusieurs experts de la BCL.

5. CRITÈRES D'ÉVALUATION

Le jury évaluera les épreuves écrites sur la base des critères suivants :

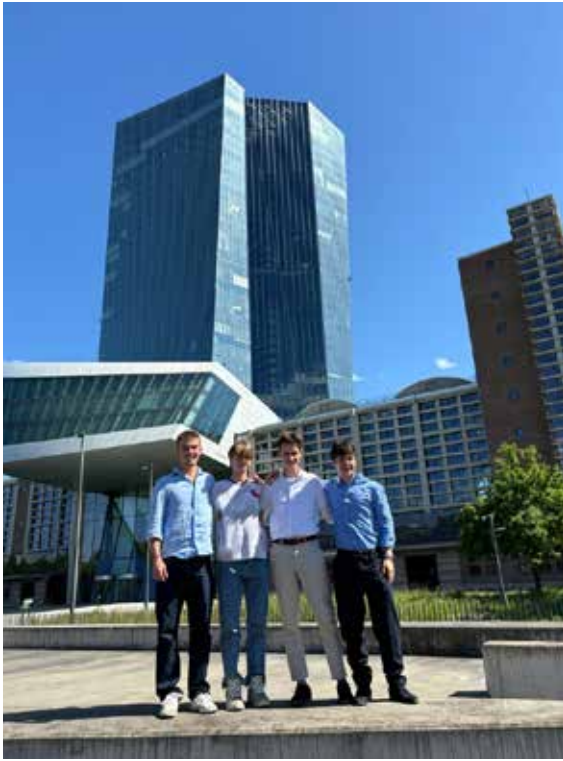
- raisonnement sous-tendant la décision proposée en ce qui concerne le taux d'intérêt ;
- pertinence de cette décision ;
- familiarité avec les termes et expressions relevant de la politique monétaire et utilisation pertinente de ceux-ci ;
- créativité des élèves et recherches propres menées.

Le jury évaluera les présentations orales sur la base des critères suivants :

- raisonnement sous-tendant la décision proposée en ce qui concerne le taux d'intérêt ;
- pertinence de cette décision ;
- familiarité avec les termes et expressions relevant de la politique monétaire et utilisation pertinente de ceux-ci ;
- structure de la présentation ;
- qualité de la présentation orale ;
- niveau de participation de chacun des membres de l'équipe ;
- méthode utilisée pour faire la présentation.

6. VOYAGE D'ÉTUDE À FRANCFORT

L'équipe victorieuse sera invitée à un voyage d'étude de deux jours à Francfort, incluant des visites de la BCE et d'autres institutions.



Voyage d'étude à Francfort
Les lauréats 2024 - 2025 à la BCE et la Bundesbank.



ANNEXE

INTRODUCTION À L'ACTIVITÉ DE BANQUE CENTRALE ET À LA POLITIQUE MONÉTAIRE DANS LA ZONE EURO

Cette annexe⁽³⁾ fournit un bref aperçu du Système européen de banques centrales (SEBC) et de l'Eurosystème ainsi qu'une introduction à la politique monétaire de la BCE. Des informations plus détaillées destinées à vous aider à préparer vos étudiants au concours sont disponibles sur le site www.generationeuro.eu dans la partie intitulée « Ressources ».

Le Système européen de banques centrales, l'Eurosystème et la zone euro

Depuis le 1^{er} janvier 1999, la BCE est chargée de conduire la politique monétaire de la zone euro. La zone euro regroupe les pays de l'Union européenne utilisant l'euro. Elle a vu le jour avec le transfert, en janvier 1999, de la compétence en matière de politique monétaire des banques centrales nationales de onze pays (à l'époque) au Conseil des gouverneurs de la BCE. La Grèce a rejoint la zone euro en 2001, la Slovénie en 2007, Chypre et Malte en 2008, la Slovaquie en 2009, l'Estonie en 2011, la Lettonie en 2014 et la Lituanie en 2015. La Croatie a rejoint la zone euro le 1^{er} janvier 2023. La naissance de la zone euro et la création de la BCE ont marqué le processus d'intégration européenne. Pour pouvoir adhérer à la zone euro, les pays cités ci-dessus ont dû remplir les « critères de convergence », comme devront le faire les autres États membres de l'UE avant de pouvoir adopter l'euro. Le respect de ces critères est la condition préalable, d'un point de vue économique et juridique, à la participation à l'Union économique et monétaire.

Le Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne et les statuts du SEBC et de la Banque centrale européenne constituent le fondement juridique de la politique monétaire unique.

La BCE est placée au cœur de l'Eurosystème et du SEBC. Conjointement, la BCE et les banques centrales nationales (BCN) accomplissent les missions qui leur ont été confiées.

⁽³⁾ Ce chapitre est basé sur des informations disponibles sur le site Internet de la BCE (<http://www.ecb.europa.eu>).

Le SEBC se compose de la BCE et des BCN de l'ensemble des États membres, qu'ils aient ou non adopté l'euro. L'Eurosystème regroupe quant à lui la BCE et les BCN des États membres dont la monnaie est l'euro. L'Eurosystème coexistera avec le SEBC tant que certains États membres ne feront pas partie de la zone euro.

Banque centrale européenne

La BCE est la banque centrale en charge de la monnaie unique européenne, l'euro.

Objectifs

Selon le traité, l'objectif principal du SEBC est de maintenir la stabilité des prix. Sans préjudice de cet objectif, le SEBC apporte son soutien aux politiques économiques générales de l'UE, notamment en vue du plein emploi et d'un développement durable.

L'objectif de la politique monétaire au titre du traité

Le traité fixe une hiérarchie claire entre les objectifs de l'Eurosystème, le premier étant la stabilité des prix. Il mentionne en outre que la meilleure contribution que la politique monétaire puisse apporter à la réalisation d'un environnement économique favorable et du plein emploi est d'assurer la stabilité des prix.

Ces dispositions du traité traduisent le large consensus autour des bienfaits substantiels découlant de la stabilité des prix. Son maintien durable est une condition préalable essentielle au renforcement du bien être économique et de la croissance potentielle du PIB. Le rôle naturel de la politique monétaire dans une économie consiste à maintenir la stabilité des prix.

La politique monétaire peut influencer l'activité réelle à court terme, mais à plus longue échéance, elle peut uniquement influencer le niveau des prix.

Le traité mentionne également que, dans la mise en œuvre effective des décisions de politique monétaire visant à assurer la stabilité des prix, l'Eurosystème prend aussi en compte les objectifs économiques généraux de l'UE. En particulier, étant donné que la politique monétaire peut influencer l'activité réelle à court terme, la BCE doit éviter de favoriser des fluctuations excessives de la production et de l'emploi, si cela est compatible avec son objectif principal.

Missions fondamentales

En vertu du traité, les missions fondamentales relevant du SEBC consistent à :

- définir et mettre en œuvre la politique monétaire de l'Union ;
- conduire les opérations de change ;
- détenir et gérer les réserves officielles de change des pays de la zone euro ;
- favoriser le bon fonctionnement des systèmes de paiement.

Autres missions du SEBC

Le SEBC est aussi en charge d'autres missions dans les domaines suivants :

- billets : la BCE et les BCN sont responsables de l'émission des billets en euros ;
- statistiques:assistée par les BCN, la BCE collecte les informations statistiques dont elle a besoin pour l'accomplissement de ses missions, soit auprès des autorités nationales compétentes, soit directement auprès des agents économiques ;
- stabilité et surveillance du système financier : le SEBC contribue à la bonne conduite des politiques menées par les autorités compétentes en ce qui concerne la surveillance prudentielle des établissements de crédit et la stabilité du système financier ;
- coopération internationale et européenne : la BCE entretient des relations de travail avec les institutions, organes et instances appropriés au sein de l'UE et au niveau mondial lorsqu'il est question des missions confiées au SEBC.

Le Conseil des gouverneurs de la BCE

Le Conseil des gouverneurs est le principal organe de décision de la BCE. Il se compose des :

- six membres du Directoire ; et des
- gouverneurs des BCN des États membres dont la monnaie est l'euro.

Ses responsabilités sont :

- l'adoption des règlements et la prise des décisions nécessaires à l'accomplissement des missions confiées au SEBC ; et
- la définition de la politique monétaire de la zone euro. Il s'agit notamment des décisions relatives aux objectifs monétaires, aux taux d'intérêt directeurs et à l'approvisionnement en réserves dans l'Eurosystème ainsi que de la définition des orientations nécessaires à la mise en œuvre de ces décisions.

Réunions et décisions du Conseil des gouverneurs de la BCE

Depuis janvier 2015, les réunions du Conseil des gouverneurs consacrées à la politique monétaire se tiennent toutes les six semaines. Lors de ces réunions, le

Conseil analyse les évolutions économiques et monétaires et prend les décisions de politique monétaire. Les réunions portant sur les questions non monétaires ont lieu au moins une fois par mois. À l'occasion de ces réunions, le Conseil des gouverneurs examine essentiellement les questions portant sur les autres missions et responsabilités de la BCE et de l'Eurosystème. Les réunions se tiennent généralement à Francfort-sur-le-Main, en Allemagne.

Les décisions de politique monétaire sont expliquées en détail lors d'une conférence de presse organisée à l'issue de chaque réunion monétaire. La Présidente de la BCE, accompagnée du Vice-président, préside cette conférence de presse, qui se déroule en deux temps : la Présidente lit tout d'abord la déclaration de politique monétaire, qui explique les raisons sous-tendant les décisions de politique monétaire adoptées par le Conseil des gouverneurs, puis répond aux questions des journalistes. Depuis janvier 2015, la BCE publie un compte-rendu des débats de politique monétaire au sein du Conseil des gouverneurs.

L'objectif de stabilité des prix

L'objectif de stabilité des prix fait référence au niveau général des prix dans l'économie et consiste à éviter les périodes prolongées d'inflation et de déflation.

Depuis la révision de sa stratégie de politique monétaire en 2021, la BCE définit son objectif de stabilité des prix comme une inflation de 2 % à moyen terme.

Cet objectif est symétrique, ce qui veut dire que le Conseil des gouverneurs considère que des déviations positives ou négatives de l'objectif sont indésirables au même degré.

Pour déterminer si l'objectif de stabilité des prix est atteint, la BCE mesure l'inflation à l'aide de l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH).

La stabilité des prix contribue à atteindre des niveaux élevés d'activité économique et d'emploi en :

- renforçant la transparence du mécanisme de formation des prix. Dans un contexte de stabilité des prix, il est plus facile pour les consommateurs d'identifier les variations des prix relatifs (c'est-à-dire des prix de différents biens), sans être perturbés par les importantes variations du niveau général des prix lorsque l'inflation est forte. Ils peuvent donc prendre des décisions de consommation et d'investissement en connaissance de cause et mieux affecter leurs ressources, à savoir leur argent ;

- réduisant les primes de risque liées à l'inflation contenues dans les taux d'intérêt (à savoir la compensation exigée par les investisseurs pour toute accélération inattendue de l'inflation pendant la durée de leur investissement). Cela diminue les taux d'intérêt réels et renforce les incitations à investir ;
- rendant superflues les activités improductives relatives à la couverture des risques liés à l'inflation ou la déflation (par exemple, conserver des biens dans l'espoir que leur prix augmente) ;
- réduisant les distorsions dues à l'inflation ou à la déflation, susceptibles d'accroître les modifications du comportement des agents économiques causées par la fiscalité et les systèmes de sécurité sociale ; et
- prévenant une redistribution arbitraire de la richesse et des revenus à la suite d'épisodes inattendus d'inflation ou de déflation.

Le rôle de la stratégie de politique monétaire de l'Eurosystème

Une stratégie de politique monétaire est un cadre cohérent et structuré du mode de prise de décisions en vue d'atteindre l'objectif de la banque centrale. La stratégie de politique monétaire de la zone euro comporte deux missions essentielles. Premièrement, en encadrant clairement le processus de prise de décision monétaire lui-même, elle assure que le Conseil des gouverneurs de la BCE dispose des informations et analyses lui permettant de prendre ses décisions de politique monétaire. Deuxièmement, elle constitue un instrument d'explication au public de ces décisions. En contribuant à l'efficacité de la politique monétaire et en signalant l'engagement de l'Eurosystème en faveur de la stabilité des prix, la stratégie participe à la crédibilité de l'Eurosystème sur les marchés financiers.

Les décisions monétaires du Conseil des gouverneurs de la BCE, qui consistent à piloter les taux d'intérêt à court terme, influencent l'économie et, in fine, le niveau des prix.

Stratégie de politique monétaire

Fondement des décisions en matière de taux d'intérêt

Le Conseil des gouverneurs fonde ses décisions sur un cadre analytique intégré qui inclut tous les facteurs pertinents, en s'appuyant sur deux analyses interdépendantes :

- l'analyse économique ; et
- l'analyse monétaire et financière.

Ces analyses constituent le fondement de l'évaluation par le Conseil des gouverneurs des perspectives économiques, de la manière dont les mesures de politique monétaire se transmettent à l'économie et atteignent les entreprises et les particuliers, ainsi que des risques pour la stabilité des prix.

Dans ce cadre, l'analyse économique se concentre sur les développements économiques réels et nominaux. Elle recouvre l'évolution de la croissance économique, de l'emploi et de l'inflation, l'évaluation des chocs qui frappent l'économie de la zone euro, les projections des services concernant les principales variables macroéconomiques et une évaluation globale des risques pour la croissance économique et la stabilité des prix. Une attention particulière est également accordée à l'analyse des tendances structurelles et de leurs répercussions sur la politique monétaire.

L'analyse monétaire et financière se concentre sur le fonctionnement du mécanisme de transmission de la politique monétaire et sur les risques éventuels que les déséquilibres financiers font peser sur la stabilité des prix à moyen terme. L'analyse de la transmission de la politique monétaire vise à identifier les changements potentiels dans la transmission (comme le rôle croissant de l'intermédiation financière non bancaire) ou les altérations de la transmission, qui pourraient affecter l'efficacité de la politique monétaire. En outre, l'analyse monétaire et financière évalue l'accumulation à plus long terme des vulnérabilités et des déséquilibres financiers ainsi que leurs implications possibles en matière de risques indirects sur la production et l'inflation. Elle reconnaît ainsi que la stabilité financière est une condition préalable à la stabilité des prix. Enfin, les informations provenant des agrégats monétaires et de crédit sont utilisées pour évaluer le fonctionnement de la transmission monétaire et financière, étant donné leur importance pour l'identification des risques pour la stabilité des prix.

Les instruments de politique monétaire

La politique monétaire opère en pilotant au mieux les taux d'intérêt à court terme, influençant ainsi les évolutions économiques. Le pilotage des taux d'intérêt à court terme s'effectue à travers la mise en œuvre opérationnelle de la politique monétaire. L'Eurosystème dispose pour ce faire de différents instruments. Il s'agit des opérations d'open market, des facilités permanentes et des réserves obligatoires.

a) Opérations d'open market

Principal instrument de politique monétaire, elles servent à :

- piloter les taux d'intérêt ;

- gérer les conditions de la liquidité sur le marché monétaire ; et
- signaler l'orientation de la politique monétaire.

Il existe quatre catégories d'opérations d'open market :

- les opérations principales de refinancement, qui consistent en des opérations de cession temporaire destinées à fournir de la liquidité de manière régulière, avec une fréquence hebdomadaire et une échéance d'une semaine ;
- les opérations de refinancement à plus long terme, qui consistent en des opérations de cession temporaire destinées à fournir de la liquidité avec une fréquence mensuelle et une échéance de trois mois ;
- les opérations de réglage fin, qui sont effectuées de façon ponctuelle et visent à gérer la liquidité sur le marché et à piloter les taux d'intérêt, notamment pour atténuer l'incidence de fluctuations imprévues de la liquidité sur les taux d'intérêt ; et
- les opérations structurelles, qui sont menées en émettant des certificats de dette et en ayant recours à des opérations de cession temporaire ou à des opérations fermes.

b) Facilités permanentes

L'Eurosystème propose également des facilités permanentes, destinées à fournir et absorber de la liquidité à 24 heures et à fixer les limites des taux d'intérêt de marché au jour le jour. Les deux facilités permanentes sont :

- la facilité de prêt marginal, grâce à laquelle les contreparties (à savoir les établissements de crédit) peuvent obtenir de la liquidité à 24 heures auprès des banques centrales nationales de la zone euro contre la remise de garanties éligibles ; et
- la facilité de dépôt, au titre de laquelle les contreparties peuvent effectuer des dépôts à 24 heures auprès des banques centrales nationales de la zone euro.

c) Réserves obligatoires

Le Eurosystème impose aux établissements de crédit de constituer des réserves obligatoires sur des comptes ouverts auprès des BCN de la zone euro. L'objectif de ces réserves est de stabiliser les taux d'intérêt du marché monétaire et de créer un besoin structurel de refinancement, ou de l'accroître.

Mesures non conventionnelles de politique monétaire

Depuis la crise financière de septembre 2008, la BCE a instauré un certain nombre de mesures non conventionnelles de politique monétaire sans précédent de par leur nature, leur portée et leur ampleur, et ce dans le but de préserver l'objectif principal de stabilité des prix et d'assurer une transmission

adéquate de la politique monétaire. Ces mesures font partie de la « boîte à outils » permettant à l'Eurosystème de mettre en œuvre la politique monétaire, mais elles sont exceptionnelles, par définition, et temporaires, par nature. Elles concernent généralement le secteur bancaire, le financement des entreprises de la zone euro étant dépendant des banques (et non des marchés de capitaux). Voici quelques exemples de mesures non conventionnelles adoptées par la BCE :

- fourniture de liquidités à taux fixe et à allocation intégrale ;
- fourniture de liquidités à plus long terme (jusqu'à trois ans) ;
- élargissement de la liste des actifs admis en garantie ;
- fourniture de liquidités en devises ;
- achats fermes de titres de créance spécifiques.

En 2014, l'Eurosystème a mis en oeuvre le Programme d'achat d'actifs (APP) de la BCE afin de soutenir le mécanisme de transmission de la politique monétaire et fournir le degré d'accommodation nécessaire pour assurer la stabilité des prix. Depuis juillet 2022, l'Eurosystème n'effectue plus d'achats nets d'actifs au titre de l'APP et, depuis juillet 2023, ne réinvestit plus le principal des titres détenus arrivant à échéance.

En 2020, l'Eurosystème a mis en oeuvre le Programme d'achat d'urgence en cas de pandémie (PEPP) pour contrer les risques que la pandémie faisait peser sur le mécanisme de transmission de la politique monétaire et sur les perspectives économiques de la zone euro. Depuis mars 2022, l'Eurosystème n'effectue plus d'achats nets d'actifs au titre du PEPP et se limitera au réinvestissement du principal des titres détenus arrivant à échéance au moins jusqu'à la fin de 2024.

Indications sur l'orientation future de la politique monétaire (*forward guidance*)

À travers les indications qu'elles donnent sur l'orientation future de la politique monétaire (la « forward guidance »), les banques centrales signalent explicitement les conditions des évolutions futures des taux d'intérêt. Cette politique vise à mieux aligner les anticipations des acteurs économiques avec l'évolution des taux d'intérêt envisagée par la banque centrale.

NOTES

This image shows a single sheet of white paper with horizontal ruling lines. The lines are evenly spaced and run across the width of the page. There are no margins, text, or other markings on the paper.

NOTES

This image shows a single sheet of white paper with horizontal ruling lines. The lines are evenly spaced and run across the width of the page. There are no margins, text, or other markings on the paper.

NOTES

This image shows a single sheet of white paper with horizontal ruling lines. The lines are evenly spaced and run across the width of the page. There are no margins, text, or other markings on the paper.

CALENDRIER

LE CONCOURS SE DÉROULERA EN 2025 - 2026, SELON LE CALENDRIER SUIVANT ⁽⁴⁾ :

- Événement d'information pour enseignants et élèves :
18 novembre 2025 de 14:30 à 16:00 à la Banque centrale du Luxembourg.
- 1^{re} épreuve – quiz en ligne : jusqu'au 4 décembre 2025.
- 2^e épreuve – épreuve écrite : jusqu'au 4 février 2026.
- 3^e épreuve – présentation orale : mars 2026, date exacte à confirmer.
- "Open Day - Behind The Scenes at the BCL" : avril 2026, date exacte à confirmer.
- Voyage d'étude à Francfort : mai 2026, date exacte à confirmer.

⁽⁴⁾ Ces dates sont susceptibles d'être modifiées.

PRENDRE CONTACT AVEC LA BCL

La BCL se fera un plaisir, tout au long de la durée du concours, de répondre à toutes vos questions.

Merci d'adresser ces dernières à generationeuro@bcl.lu

Site internet : www.generationeuro.eu



Inscription à l'événement
de lancement du 18 novembre.



BANQUE CENTRALE DU LUXEMBOURG

EUROSYSTÈME

